

LES INSTITUTIONS DE CHARITÉ et le Moyen-Age Catholique

Nous lisons dernièrement, dans le grand journal politico-littéraire allemand la Gazette universelle de Munich, l'ancienne Gazette d'Augsbourg, une curieuse série d'articles sur Naples. L'auteur, M. Trede, est un pasteur protestant, fixé à Naples même; on ne peut donc guère le soupçonner de partialité en faveur du catholicisme, ni des temps catholiques. Et pourtant, dans l'une de ses études, M. Trede contemple avec admiration toutes ces institutions de charité, ces Opere pie, le plus souvent de fondation très ancienne, qu'on rencontre à chaque pas dans la grande ville et dans sa province. « Senèque, dit-il, reprochait aux Napolitains de son temps de préférer les représentations théâtrales aux leçons des philosophes. S'il revenait ici-bas et qu'il parcourût la ville actuelle, combien serait-il frappé d'étonnement et combien ne louerait-il pas les Napolitains, à la vue de ces hôpitaux et de ces hospices grandioses ! Il lui faudrait des jours, des semaines pour connaître toutes les institutions diverses, toutes les branches de la charité napolitaine, et finalement il confesserait de bon cœur que le monde a bien changé depuis dix-huit cents ans et que, en ce qui concerne Naples, on se trouve aujourd'hui dans un monde tout nouveau. On, dans le domaine de l'économie sociale et charitable comme dans tant d'autres domaines — et ce n'est pas seulement à Naples, — le monde a bien changé depuis l'époque du philosophe romain. Le petit germe qui, de son temps, venait à peine d'être jeté en terre, s'est développé partout où a pénétré le christianisme. L'esprit de charité, c'est-à-dire d'amour fraternel, qui animait la petite poignée de diacres et de diaconesses, contemporains de Sénèque et collaborateurs de saint Paul, a donné naissance, dans la suite des âges, à tous ses Ordres de religieuses hospitalières, de Sœurs gardes-malades, de Petites-Sœurs des-Pauvres, qui en notre siècle, d'une manière peut-être plus incontestable que

jamais, font éclater la vérité de la parole évangélique : « c'est à ses fruits que vous connaîtrez l'arbre. » Sans doute, dans la longue histoire des institutions charitables, on rencontrera plus d'une fois, à côté des prodiges inspirés par l'esprit d'en haut, l'action perturbatrice de l'élément humain avec ses tâtonnements et ses défaillances; mais, tout compte fait, l'impression générale est grande et reconfortante. C'est là, croyons-nous, l'impression que l'on ressentira en étudiant un ouvrage tout récemment publié sur ces matières, ouvrage érudit et sincère, que l'Académie Royale de Belgique a honoré d'un de ses prix. L'auteur de ce mémoire sur l'organisation des institutions charitables en Belgique au moyen-âge, M. P. Alberdingk-Thijm, est professeur à l'Université de Louvain, et il vient de faire paraître, en allemand, son travail que nous connaissons jusqu'ici seulement par une analyse insérée en 1883 dans une revue belge. On sera peut-être surpris en constatant que ce n'a pas été les maisons destinées à recueillir et à soigner les malades qui ont été fondées les premières dans l'Europe chrétienne; en Orient comme en Occident ce fut à quoi l'on songea d'abord, ce fut à créer des établissements analogues à ceux que commencent à organiser de notre temps l'œuvre de l'hospitalité de nuit. Du reste, le sens étymologique du mot hôpital l'indique : un hôpital est une « maison d'hospitalité ». En Orient, dit M. Alberdingk-Thijm, dès les premiers temps du christianisme, nous voyons les chrétiens pratiquer l'hospitalité à l'égard de leurs frères errants, parfois exilés pour leur foi. Quant aux pauvres de la communauté chrétienne, ils étaient secourus et au besoin, soignés à domicile par les diacres et diaconesses. Après Constantin, quand la paix religieuse permit de travailler au grand jour, l'institution de la diaconie, c'est-à-dire du secours au sein même de la famille, continua à fonctionner, mais on profita des libertés nouvelles pour établir des refuges publics en faveur des voyageurs, des pèlerins sans asile. En Occident, dans notre Gaule, lorsque près Clovis le synode d'Orléans, de 517, imposa à chaque commune (civitas) de veiller sur ses membres en détresse, l'érection de maisons spécialement destinées aux malades ne parut nullement nécessaire. Les malades nequaient point

leurs demeures, où ils étaient visités par les prêtres, les membres des communautés religieuses et d'autres personnes charitables. Les asiles publics destinés aux pauvres étaient, chez nous comme primitivement en Orient, établis en faveur des personnes qui une pérégrination lointaine, entreprise sur un but d'intérêt spirituel ou matériel, forçaient de s'arrêter en chemin; et, dans un temps où n'existait pas d'hôtelleries payantes, les voyageurs riches eux-mêmes profitaient de cette hospitalité comme leur profitait aujourd'hui de l'hospitalité du couvent de Saint-Bernard. Ce fut seulement peu à peu et par suite de modifications de la vie sociale que s'établirent des maisons spéciales pour les malades et que bon nombre des anciens « hôpitaux » de voyageurs changèrent de destination. M. Alberdingk-Thijm cite des règlements de ces « hôpitaux », remontant au douzième siècle. Ainsi, d'après les statuts de l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, approuvés par l'autorité religieuse et l'autorité civile, en 1188, les voyageurs valides pouvaient passer une seule nuit dans l'établissement (c'était, du reste, une règle générale observée). On leur donnait des aliments quand on voyait qu'ils en avaient besoin. Les mêmes personnes pouvaient se présenter de nouveau à de courts intervalles. D'après un règlement d'un hôpital de Namur, rédigé au treizième siècle, les gens suspects, mendians ou vagabonds, n'étaient pas repoussés sans autre forme de procès, mais soumis à une surveillance rigoureuse. Ces vagabonds, — écoliers mendians, « compagnons » de tous métiers, et aussi clers nomades, roulant d'un bout à l'autre du pays en dépit des décrets des conciles, et se donnant souvent pour médecins, — ces vagabonds furent au quatorzième siècle la plaie des hôpitaux de Belgique. Au quinzième siècle, une ordonnance du duc Philippe le Bon interdit aux hôpitaux de recevoir les pauvres en état de vagabondage, et ordonna d'arrêter ceux-ci et de les mettre au pain et à l'eau, au frais de leurs communes d'origine. Si ces derniers se refusaient à payer, les susdits vagabonds étaient envoyés aux galères. Ces mesures rigoureuses n'empêchèrent pas, après la mort du duc Philippe, le mal de prendre une extension effrayante.

Ainsi un vieux document de Erabant nous montre les hôpitaux servant de repaire aux « blîtres et truans » (vauriens de toute sorte) avec leurs compagnons de « ligière vie » et « leur suite ». Les hôpitaux, on le voit, avaient, à cette époque, trop souvent cessé de répondre à l'objet de leur institution. Du reste, leur utilité avait considérablement diminué à partir du moment où, dans les villes, s'étaient établies des hôtelleries où, on pouvait trouver un gîte pour son argent. — Il n'était plus besoin de si nombreux ni de si vastes hôpitaux, puisque désormais les voyageurs de quelque aisance n'y devaient plus loger. Or, dès le treizième siècle, on constate dans les villes des Flandres, l'existence d'hôtelleries à la portée des différentes bourses. Au quinzième siècle, le nombre en est considérable; le Français Jean Mollinet trouve à Bruges jusqu'à un « hostel » où l'on « parle latin »; c'était l'hôtel de la Croix, destiné aux ecclésiastiques. En présence de cet état de choses nouveau, il n'est pas étonnant que beaucoup d'hôpitaux se soient, plus ou moins lentement, dépouillés de leur caractère de maisons d'hospitalité. Dès le commencement du quatorzième siècle, des documents authentiques fournissent des indications précises sur la destination spéciale d'un grand nombre d'hôpitaux belges, devenus les asiles des malades de toute sorte, des vieillards, des orphelins, des aliés. Le quinzième siècle fut la grande époque de la réforme des institutions charitables. Déjà, nous voyons l'administration des biens des pauvres se centraliser de plus en plus. A Bruxelles, où il n'y avait pas moins de deux cents établissements de bienfaisance, à Mons, à Anvers, etc., l'institution des aumôniers dirige la charité publique. Au commencement du même siècle une transformation s'opère, aussi bien dans les établissements restés sous la tutelle du clergé que dans les autres. Les deux pouvoirs font sentir leur influence chacun de son côté, et les institutions charitables, dotées de règlements nouveaux, sont assises sur des bases plus solides. Il y avait eu, dans le cours de leur existence, plus d'une réforme à introduire dans l'organisation des hôpitaux de malades notamment; car les meilleures in-

tentions ne peuvent suppléer aux leçons de l'expérience. Croira-t-on que le moyen-âge a connu les infirmiers et les infirmières laïques ou semi-laïques? Mais, plus excusable que les laïciseurs de nos jours, c'est par ce système qu'il avait débuté, et il n'aurait jamais eu l'idée de briser, de gâter de ce cœur, une organisation fonctionnant avec cette régularité, cette efficacité que le corps médical est unanime à reconnaître aujourd'hui à l'action des congrégations religieuses hospitalières. Quoi qu'il en soit, dans la Belgique du moyen-âge, les personnes dites « frères » et « sœurs », employées au soin des malades, n'étaient primitivement liées par aucun vœu religieux et conservaient la liberté de rentrer, quand il leur plaisait, dans le monde; cela résulte, par exemple, des statuts de l'hôpital Saint-Jean, à Bruxelles, montant à l'an 1211. Sans doute, les « frères » et « sœurs » de cet hôpital devaient faire un noviciat de quatre mois; mais on comprend facilement combien était insuffisante une épreuve aussi courte. Il arriva souvent que, dans la suite des temps, les « frères » et « sœurs » de tel ou tel hôpital reçurent et suivirent le conseil de s'engager par des vœux temporaires. Mais ces petites communautés locales ne durent jamais, ce nous semble, avoir la cohésion de nos ordres religieux actuels et tout souvent l'hôpital au bout d'un certain temps, reprit un caractère laïque, au grand détriment de la discipline. Les plus anciennes maisons de malades, en Belgique, furent les léproseries. L'extension de la lèpre pendant le treizième siècle n'avait pas, comme on pourrait le croire, jeté l'épouvante au cœur des populations. Au contraire, les maisons où l'on recueillait les lépreux voyaient constamment s'augmenter le nombre des frères et des « sœurs » qui faisaient le service; les autorités ecclésiastiques et civiles furent même parfois obligées de contraindre les serviteurs non infectés à se retirer. M. Alberdingk-Thijm nous apprend que des centaines de personnes convoitaient l'emploi de « frère » ou de « sœur » dans une léproserie. Ce n'est pas tout. Ceux qui, par leur commerce et leur industrie, avaient acquis une petite fortune sans pouvoir pourtant mener dans les villes une existence tout à fait indépen-

dante, achetaient une place dans une léproserie en qualité d'habitué ou frère non infecté. Ils y avaient bon gîte et excellente nourriture. On les exemptait, en outre, des impositions locales. Aussi ces places de pensionnaires étaient-elles fort recherchées. Les places de lépreux, du reste, n'étaient pas moins. Il ne manquait pas d'imposteurs qui simulaient habilement la maladie pour se faire ouvrir les portes de l'asile, où les attirait le désir d'une existence paisible et facile. Aussi toute personne qui voulait se faire recevoir comme lépreux dans une « léproserie » devait se rendre, la plupart du temps aux frais de la municipalité, à une maison-mère, afin de subir un examen médical. Si l'imposture était reconnue, on imposait au solliciteur tous les frais du voyage et de l'examen. Etait-il accepté, ceux dont il devenait le compagnon célébraient sa bienvenue par un fraternel repas, dont il payait, il est vrai, en grande partie les frais. Le festin était plantureux et, à cette occasion, les « frères » et les « sœurs » sortaient des armoires l'éclatante vaisselle et les gobelets d'argent. Comme toute, les malades qui étaient recueillis dans une léproserie n'étaient qu'une ombre relative; on redoublait peu la contagion. On vit même des lépreux figurer au nombre des administrateurs de ces établissements. Seuls, les lépreux errants et vagabonds, fait lépreux parfois, hardis et impudiques, les plus dangereux, étaient l'objet de l'antipathie profonde des populations. Nous nous arrêtons sur ces curieux détails. Dans son livre si consciencieux, M. Alberdingk-Thijm n'a pas dissimulé les imperfections des institutions charitables d'autrefois — imparfaites, nous le savons, mais, en ce qui concerne les siècles qui nous séparent de ces époques où une institution fonctionnait régulièrement n'ont pas d'histoire; — mais ce qui ressort avec éclat des recherches du savant auteur c'est l'écart considérable fait, avec des moyens parfois insuffisants, mais avec une générosité admirable, par les chrétiens du moyen-âge pour soulager les misères humaines. Il y eut vraiment à cette époque, — l'expression est de M. Alberdingk, — une immense « explosion de charité ». EMMANUEL COSQUIN.

COMMERCER COTONS LIVERPOOL, 15 mai. NEW-YORK, 14 mai. SUIFS MARCHÉS D'AMÉRIQUE

Table with market data for CEREALS & FARINES, SUCRES, ALCOOLS, and CAFES. Columns include dates and prices.

Table with market data for SUIFS, MARCHÉS D'AMÉRIQUE, and BOURSE DE BRUXELLES DU 14 MAI. Columns include dates and prices.

Table with market data for MERCURIALES DIVERSES. Columns include dates and prices.

COMMERCER COTONS LIVERPOOL, 15 mai. NEW-YORK, 14 mai. SUIFS MARCHÉS D'AMÉRIQUE

MERCURIALES DIVERSES. Table with market data for various goods.

COMMERCER COTONS LIVERPOOL, 15 mai. NEW-YORK, 14 mai. SUIFS MARCHÉS D'AMÉRIQUE

MERCURIALES DIVERSES. Table with market data for various goods.

MERCURIALES DIVERSES. Table with market data for various goods.

MERCURIALES DIVERSES. Table with market data for various goods.

MERCURIALES DIVERSES. Table with market data for various goods.

MERCURIALES DIVERSES. Table with market data for various goods.

ANNONCES INDUSTRIELLES. Large advertisement section with various industrial listings.